

PROCÉDURE JEUNES ENTREPRISES DE CRÉATION

2ND SEMESTRE 2023

La procédure JEC est en ligne sur le site :

www.connexionsmode.com

Vous trouverez ci-après les critères et les éléments qui vous permettront d'y déposer une demande de subvention.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

1. **Seules les entreprises à jour de la taxe affectée de l'Habillement pourront faire l'objet d'une subvention** au moment de la demande et au moment de la liquidation.
Il convient de rappeler que **les entreprises doivent être à jour à tout moment de l'année**. En cas de non-respect de cette règle, à compter du moment où le DEFI le signale à l'entreprise, celle-ci dispose d'un délai de 15 jours pour régulariser sa situation faute de quoi elle est exclue de subventions pendant 2 ans.
2. Entreprise de **droit français**, ayant entre **1 an et 7 ans d'existence** et justifiant de son centre d'activité en France. La date de départ prise en compte sera celle de l'année réelle de l'activité.
3. Ayant un **concept créatif**, disposant d'un dossier de presse, d'une présence sur les réseaux sociaux et notamment Instagram.
4. Ayant une véritable **stratégie de communication**.
5. Ayant une **structure de gestion**.
6. Qui ne sont pas détenues majoritairement (au-delà de 50%) par un Groupe Industriel ou Financier.
7. **Critères de chiffre d'affaires :**

TRANCHES PAP	
Entre 1 et 4 ans d'existence	Entre 5 et 7 ans d'existence
CA minimum de 50K€ en chaine et trame	CA entre 350K€ et 2M dont minimum 30% à l'export

TRANCHES ACCESSOIRES (foulards, cravates, nœuds papillon...)	
Entre 1 et 4 ans d'existence	Entre 5 et 7 ans d'existence
CA minimum de 50K€ en chaine et trame	CA minimum de 200K€

8 . Exception Maille :

Il convient de rappeler que la taxe affectée de l'Habillement ne concerne que les produits en chaine et trame, accessoires, corsetterie.

Les entreprises doivent déclarer le CA Chaine et Trame, corsetterie et accessoires. Un contrôle du Service Taxe sera mis en œuvre et pour toute entreprise ayant fait une fausse déclaration, celle-ci sera alors exclue des subventions du DEFI et devra rembourser l'année en cours et les trois dernières années.

CA Chaine et Trame	0 à 30 % du CA Total	30 à 60 % du CA Total	60 à 100% du CA Total
Montant de la subvention	Pas de subvention	50% du montant de la subvention	100% du montant de la subvention

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Il est possible de demander une subvention pour :

* un salon (un seul salon est subventionné)

ou

* un showroom

Dans tous les cas, **les demandes devront être distinctes et vous devrez remplir un dossier pour chaque action.**

ACTIONS SUBVENTIONNEES

SALONS PARISIENS

PREMIERE CLASSE AUX TUILERIES

WHO'S NEXT

TRANOI FEMME

WOMAN

MAN

TRANOI HOMME

WELCOME

PLAYTIME

MAISON ET OBJET

SALON INTERNATIONAL LINGERIE

UNIQUE BY MODE CITY

PARIS BRIDAL FAIR

SHOWROOMS PARIS

UNTITLED

BOON

3070 AGENCY

TALENT TO TREND

M&K

RICCARDO GRASSI

THOMAS DUFOUR

NO SEASONS

TOMORROW

RAINBOWWAVE

CALCUL DE LA SUBVENTION

Les entreprises **réalisant une partie de leur collection ou leur prototypage en France** seront subventionnées à hauteur de **75% du budget présenté, sinon à 50%**.

Une seule subvention possible par entreprise et par marché.

Dans le cas d'une demande de subvention pour plusieurs marchés, pour une même entreprise, le montant total de subvention ne pourra pas excéder **10K €**.

Le montant maximum de la subvention ne devra pas dépasser **10% du Chiffre d'Affaires** de l'entreprise.

SHOWROOMS

Un montant forfaitaire sera applicable pour ces lieux à hauteur de 1 500€ **par saison** pour une marque. Ce montant sera de 750€ si la fabrication est hors France et si le Chiffre d'Affaires en Chaîne et Trame est en dessous de 60%.

PLANNING

Demande pour le 2nd Semestre 2023 :

- ◆ **DÉPÔT DES DOSSIERS LE 24 AVRIL 2023**
(Aucun dossier ne sera pris en compte passé ce délai)
- ◆ VALIDATION DES ACCORDS DE SUBVENTIONS FIN MAI 2023 – NOTIFICATION DES RESULTATS EN JUIN 2023.

AVERTISSEMENT

Le dossier doit être correctement rempli, tous les champs étant renseignés.

Vous devez utiliser la fiche budgétaire de la plateforme.

Les dates de l'opération pour laquelle vous sollicitez le DEFI doivent figurer sur la demande.